



**Municipalité  
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
FAX 024/433.19.51  
E-mail [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch)

Donneloye, le 15 novembre 2018

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

### **Préavis No. 04/2018**

#### ***Budget 2019***

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 14 novembre 2018, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2019. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 310'560.-- pour un total de recettes de CHF 2'632'630.-- et un total de charges de CHF 2'943'190.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

Les calculs sont basés, comme pour le budget 2019, sur une population de 820 habitants (813 au 31.12.2017).

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **Administration :**

##### **Traitement du personnel (110.301)**

En 2018, comme déjà annoncé, Mme Murielle Jaquier a été nommée au poste d'employée au contrôle des habitants. Le temps de travail du personnel administratif est de 55% pour la secrétaire municipale, 45% pour la boursière et 15% au contrôle des habitants. Pour le calcul du montant du compte 110.301, il est ajouté environ 280 heures d'administration de la Municipalité.

Cette augmentation se reporte également sur le 110.303, charges sociales administration.

##### **Frais informatique (110.3101)**

Un programme informatique de partage des documents a été mis en place afin d'améliorer le fonctionnement de la Municipalité sur le plan administratif. Le coût d'hébergement de ce programme est d'environ CHF 500.-- par année.

Ecoles de Musique

Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 9.50 par habitant, le montant maximum est atteint.

Part. Charges cantonales, part.transports

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1. Coût à l'habitant selon budget remis par le Service de la Mobilité : CHF 66.55.

**FINANCES****IMPOTS**Impôts sur revenu et fortune (210.400)

Le montant de CHF 1'360'000.-- se base sur les chiffres des acomptes 2018 au 30.09.2018 remis par l'Administration cantonale des impôts et l'évaluation des recettes fiscales 2019 préconisée par ce même office.

Impôt PM (210.401) et 210.451

La mise en place de la RIE III vaudoise (imposition des entreprises) fait baisser le taux pour le calcul des impôts sur le bénéfice de personnes morales. Pour la commune de Donneloye, la baisse n'est pas très conséquente. Par contre nous avons pris en compte le départ d'un important contribuable.

Dans le compte 210.451, le montant de CHF 4'300.-- a été communiqué par l'UCV ; il s'agit de la répartition de la compensation de CHF 50 mio redistribuée par l'Etat.

Taxe usage du sol (210.434)

Chiffre selon le montant versé par la Romande Energie en 2017. Selon décision du Conseil Général, cette taxe est attribuée au fonds renouvellement-rénovation.

**SERVICE FINANCIER**Frais bancaires et CCP (220.318)

Augmentation importante des coûts selon comptes 2018. Les banques ne distribuent plus d'intérêt mais facturent des frais.

Intérêts dettes à long terme (220.322)

A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'065'000.--.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO) se basent sur les revenus des impôts 2017. Selon les acomptes 2018 le point d'impôt communal, base des calculs, est un peu plus bas. Nous avons donc mis au budget les montants indiqués pour la péréquation par l'AFISCO.

**DOMAINE ET BATIMENTS****FORETS ET PATURAGES**Entretien des forêts (320.314)

Le garde forestier M. J-Ph. Deriaz a transmis le budget pour divers travaux qui ne sont pas compris dans le pot commun (épareuse, plantes envahissantes, chemins pédestres).  
Montant pris en compte : CHF 6'000.--

Participation charges autres communes et associations (320.352)

Selon le budget remis par le Triage de Molondin : CHF 45'000.--

**BATIMENTS**

Pour tous les bâtiments les montants Eau-Energie-Combustible sont adaptés selon les comptes 2017 et 2018 (partiels).

**COLLEGE DE GOSENS****Entretien des bâtiments (3512.314)**

Les fenêtres de l'appartement du collège de Gossens doivent être changées assez rapidement en ce qui concerne une des portes-fenêtres du balcon. Pour le budget 2019 et en attente d'un devis plus précis, il est prévu le remplacement de 3 portes-fenêtres et des volets. Les autres fenêtres et volets seront changés en 2020.

**COLLEGE DE MEZERY****Entretien des bâtiments (3513.314)**

La peinture des volets du collège de Mézery est devisée à CHF 3'000.--.

**Revenus des immeubles (3513.427)**

La salle du collège de Mézery est louée pour un bureau de Design, le loyer mensuel a été augmenté selon contrat dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**GRANDE SALLE****Achat mobilier-mach. (352.311)**

Suite du remplacement des tables et chaises. 75 chaises ont été commandées pour janvier 2019, négociées au prix 2018.

**Entretien des bâtiments (352.314)**

La peinture des volets de la grande salle est devisée à CHF 3'000.--.

**Entretien des installations (352.315)**

Les abris PC ont dû être nettoyés suite à une infiltration d'eau et de boue. Les housses des matelas de la protection civile sont humides et méritent un bon nettoyage. Ces travaux sont estimés à CHF 3'000.--.

**AUBERGE COMMUNALE**

Dans l'attente du projet définitif et de l'accord du Conseil Général pour les travaux de réfection de l'auberge communale, les montants mis au budget sont basés sur les comptes 2018.

**BÂTIMENTS PRAHINS****Entretien des bâtiments (3564.314)**

Quelques travaux d'étanchéité (joints de la douche et divers) sont à prévoir dans un appartement à la Rue du Village 5 à Prahins

**TRAVAUX****ROUTES**Entretien des routes (430.314)

Aucun objet particulier n'est prévu, si ce n'est l'entretien habituel.

Amortissement obligatoire travaux réfection routes

Les travaux de réfection du village de Donneloye (2003) sont complètement amortis au 31 décembre 2018.

**CIMETIERES**Entretien des cimetières (440.314)

Profitant des travaux de rélargissement de la route direction Yvonand, le mur du cimetière de Donneloye sera démoli et déplacé de quelques mètres pour permettre la création de place d'arrêt pour les voitures. Les travaux sont estimés à CHF 35'000.--.

Cimetière de Prahins : création d'une allée pavée : CHF 1'500.--.

**PARCS-PLACES DE SPORTS ET LOISIRS**Entretien parcs-places de sports et loisirs (441.314)

Réparation et modification de la rampe de skate à la place de jeux de Donneloye, estimation CHF 3'000.--

Amortissement obligatoire places de jeux

Place de jeux de Gossens, amortissement des travaux sur 5 ans, CHF 14'400.-- annuel selon accord Conseil Général.

**DECHETERIES**Honoraires enlèvement des déchets 450.318 et rétrocession de la Strid 450.465

Calculs selon le tonnage des déchets en 2017 et 2018.

**EGOUTS ET EPURATION**Entretien des collecteurs 460.314

Des travaux sur un collecteur au chemin du Pont-Rouge (CHF 8'000.--) devront être réalisés au printemps 2019. Les travaux sur le collecteur au chemin de Champ Christin feront l'objet d'un préavis.

Honoraires et prestations de service 460.318

La deuxième étape pour l'étude de la régionalisation des Step va être prochainement mise en route, en accord avec les communes environnantes. Le coût pour la Commune de Donneloye se monte à CHF 11'437.--.

**STEP DE GOSSENS**Entretien des installations (4612.315)

Le remplacement de la soufflante est prévu en 2019, coût environ CHF 9'000.--.

Honoraires et prest.de services (4612.318)

Selon les comptes 2017, y compris le contrat d'assistance technique.

Amortissement obligatoire travaux urgents step de Gossens

Travaux urgents effectués en 2018, amortissement obligatoire sur 5 ans selon Conseil Général : CHF 15'000.-- annuel.

**STEP DE PRAHINS**Participation frais association (centrifugeuse) (4614.352) et part.autres communes 4614.452

La participation pour l'achat de la nouvelle centrifugeuse intercommunale se monte à CHF 8'000.--. 50% de ce montant seront refacturés à la Commune de Montanaire pour le village de Chanéaz.

**RUISSEAUX (470)**Entretien des ruisseaux 470.314

Réfection des berges du Lombrax au Moulin Isard, travaux devisés à CHF 10'231.--.

Entretien des installations 470.315

Dans ce compte sont budgetés le nettoyage des dépotoirs (2 x les Billardes, 2 x ruisseau de la step Donneloye et 1 x Champ des Pierres), ainsi que le fauchage des berges du ruisseau des Billardes.

**INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**Enseignement primaire et secondaire (510.352)

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 631.90 par habitant ; augmentation des coûts.

Temples et cultes – Participations diverses (580.352)

Coûts selon comptes 2018 :

Paroisse Pâquier-Donneloye : CHF 4'600.--

Paroisse catholique : CHF 3'000.--

Paroisse de langue allemande : CHF 100.--

**POLICE****POLICE « REFORME POLICIERE »**

Montant transmis avec les chiffres de la péréquation. (environ CHF 77.--/hab.)

**DEFENSE INCENDIE**

Part de la commune selon chiffres fournis par le SDIS Régional : CHF 40.01 par habitant + participation manifestations CHF 3'000.--

**PROTECTION CIVILE**

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 17.40 par habitant.

**SECURITE SOCIALE****SERVICE SOCIAL**

Part charges ARAS + ACAS (710.352) / FAJE + EFAJE (710.3521)

Selon budget ARAS Yverdon : CHF 14'600.-- (frais ACAS 15.--/hab. + Zone bleue 2.50/hab.)

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 4'100.--

EFAJE : selon chiffres des acomptes 2017 : adm. 820 x 9.55 = 7'831.--

Accueil familial de jour 44'000.-- / accueil préscolaire 13'500.-- Total : 65'331.--

**PREVOYANCE SOCIALE**

Part au canton (720.351)

Facture sociale selon le montant indiqué par le Canton avec les acomptes de la péréquation.

**SANTE PUBLIQUE**

Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)

Coût CHF 95.-- par habitant (soins à domicile), budget suite à la mise en place de la RIE III. A partir de 2020, ce poste sera financé dans le cadre de la péréquation.

**SERVICES INDUSTRIELS****SERVICE DES EAUX**

Achat d'eau (810.312)

Selon les montants facturés en 2018.

Participation charges autres communes (810.352)

Redondance, montant calculé selon les chiffres 2017 pour 820 habitants.

**RESEAU DE DISTRIBUTION SON ET IMAGE**

Amortissement obligatoire extension réseau Swisscom (850.330)

Selon décision du Conseil Général de juin 2017 : Montant payé : CHF 60'000.-- amorti sur 3 ans soit CHF 20'000.-- par an.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

### Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 04/2018 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2019

<b>Charges</b>	<b>CHF 2'943'190.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>CHF 2'632'630.00</b>
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF 310'560.00</b>

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet  
F. Gavillet

### Annexe : budget 2019

